

15 juin 2021 -21:06

Appartient à Conseil des ministres du 15 juin 2021

Augmentation de la pension d'invalidité des ouvriers mineurs

Sur proposition du ministres des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au régime de pension d'invalidité des ouvriers mineurs.

Dans le cadre des mesures relatives à la liaison au bien-être dans le secteur de l'assurance indemnités des ouvriers mineurs, le projet d'arrêté vise à revaloriser les différents montants des pensions d'invalidité des ouvriers mineurs de 2,5 % à partir du 1er juillet 2021.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 4 de l'arrêté royal du 19 novembre 1970 relatif au régime de pension d'invalidité des ouvriers mineurs

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be